

MINISTÈRE
de
L'ÉDUCATION NATIONALE

Architecture

Sites

REPUBLIQUE FRANÇAISE

A R R E T E

Le Ministre de l'Éducation Nationale,

Vu la loi du 2 Mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

. Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites de l'Aude dans sa séance du 4 mai 1945,

A R R E T E

Article 1^{er} - Est inscrit sur l'Inventaire des sites pittoresques de l'Aude la Tour de Carbonac et ses abords à Monze, comprenant les parcelles cadastrales n^{os} 551 et 552 de la section A et appartenant à M. MONTLAUR François dit Irénée à DOUZENS (Aude).

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la Préfecture, au Maire de la commune de Monze et au propriétaire intéressé, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

PARIS, le 15 octobre 1945

Par délégation
Le Directeur général de l'Architecture
R. DANIS

Pour ampliation
Le s/Chef du Bureau des sites,

.....

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Monze. — Tour de Carbonac (*Inv. MH* : 27 septembre 1948). Tour et ses abords (parcelles n^{os} 551 et 552, section A du cadastre) [*S. Ins.* : 15 octobre 1945].

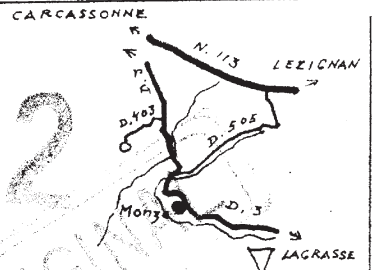
DIRECTION DE L'
ARCHITECTURE

SITES

AUDE

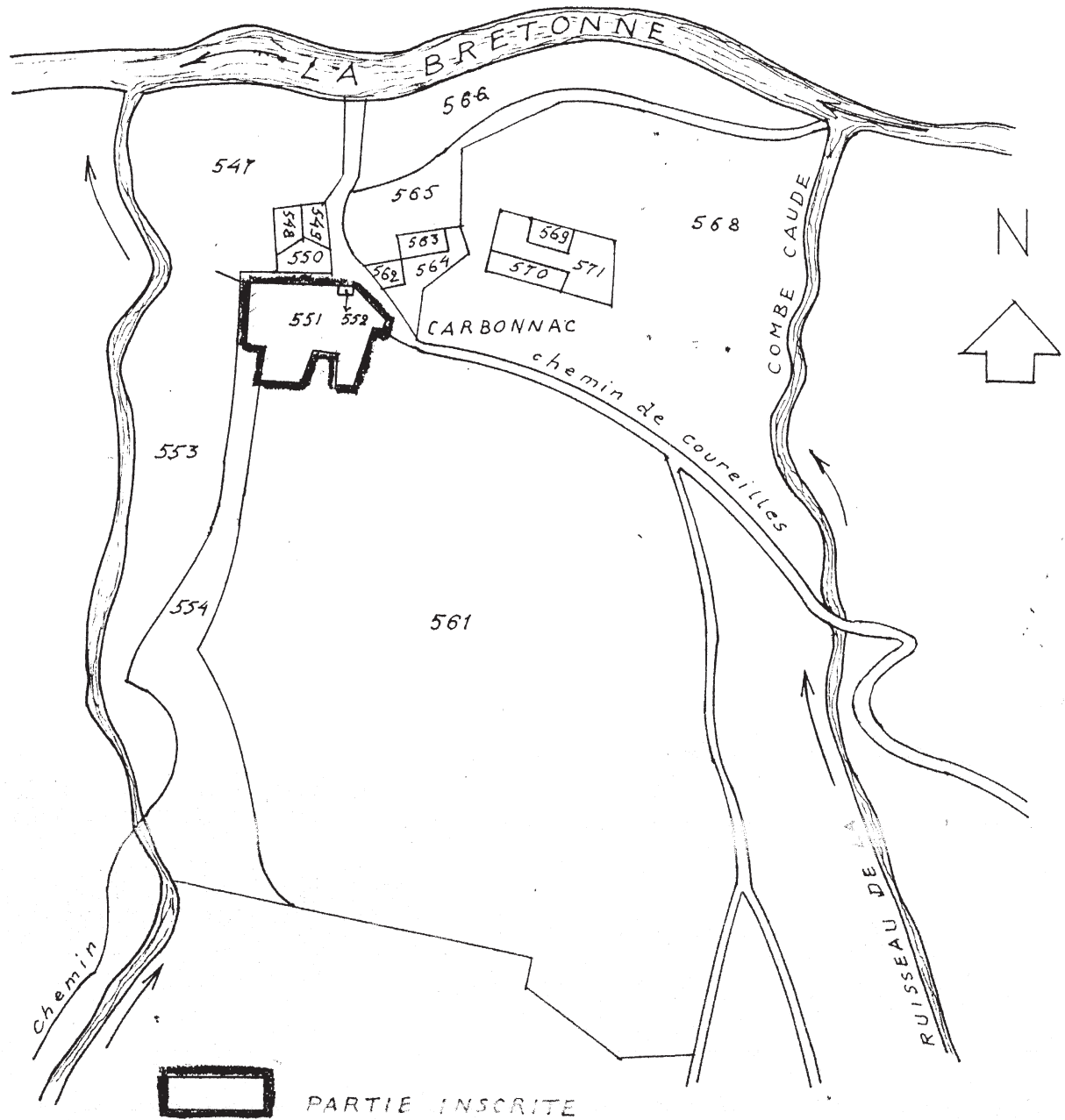
MONZE

CANTON: CAPENDU
ARRONDI: CARCASSONNE



"MICHELIN" au 1/200 000
N° 86, pli 8

LA TOUR DE CARBONNAC ET SES ABORDS



Est inscrit sur l'Inventaire des Sites pittoresques de l'Aude, la Tour de Carbonnac et ses abords à Monze comprenant les parcelles cadastrales n°s 551 et 552 de la section A, et appartenant à Monsieur MONTLAUR François dit Irénée à DOUZENS (Aude).

